Communauté de Communes du Perche Emeraude
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de zonage n°11
Gréez-sur-Roc 1/2

1:5500

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PERCHEMERAUDE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 25 novembre 2021

1ère modification simplifiée du PLUi adoptée le 14 décembre 2022
1ère modification de droit commun du PLUi adoptée le 10 mars 2025

Changement de destination au titre de l'article L151-11,2° du Code de l'Urbanisme
Secteur de carrière identifié au titre de l'article R.151 34 2° du Code de l'Urbanisme
Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme

Espace soumis à des restrictions spécifiques
Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
Bande d'inconstructibilité le long des grands axes routiers au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
Secteur inondable identifié au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme

Petit patrimoine et cadre de vie
Espace Boisé Classé à préserver ou à conserver au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
Chemin à protéger ou à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme

Elément de patrimoine bâti ou naturel protégé pour des enjeux écologiques
Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
Réseaux hydrographiques identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
Réseaux hydrographiques identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme - Haies à enjeux hydrauliques
Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme - Haies a interet antierosif
Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme - Haies a valeur paysagere et/ou ecologique

Elément de patrimoine bâti ou naturel protégé pour des enjeux paysagers ou culturels
Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
Haie protégée au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme - Haies remarquables ou entourant un chemin

Zone urbaine
UA - zone urbaine centrale historique
UB - zone urbaine pavillonnaire
UC - zone urbaine prédominée par l'habitat collectif
UL - zone urbaine à vocation de loisirs, tourisme et équipements
UH - zone urbaine d'habitat diffus
UE - zone urbaine à vocation économique

Zone à urbaniser
1AU - zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
1AUc - zone à urbaniser à vocation principale commerciale
1AUe - zone à urbaniser à vocation principale d'économie communautaire
1AUl - Zone d'urbanisation future à vocation principale d'équipements
2AU - zone à urbaniser destinée à être ouverte à l'urbanisation par une modification ou une révision du PLUi

Zone agricole
A - zone agricole
Ae - Secteur agricole à vocation principale d'activités économiques
Al - secteur agricole à vocation de loisirs, tourisme et équipements
Ap - secteur agricole inconstructible
Ar - secteur agricole permettant l'exploitation d'aires d'autoroutes
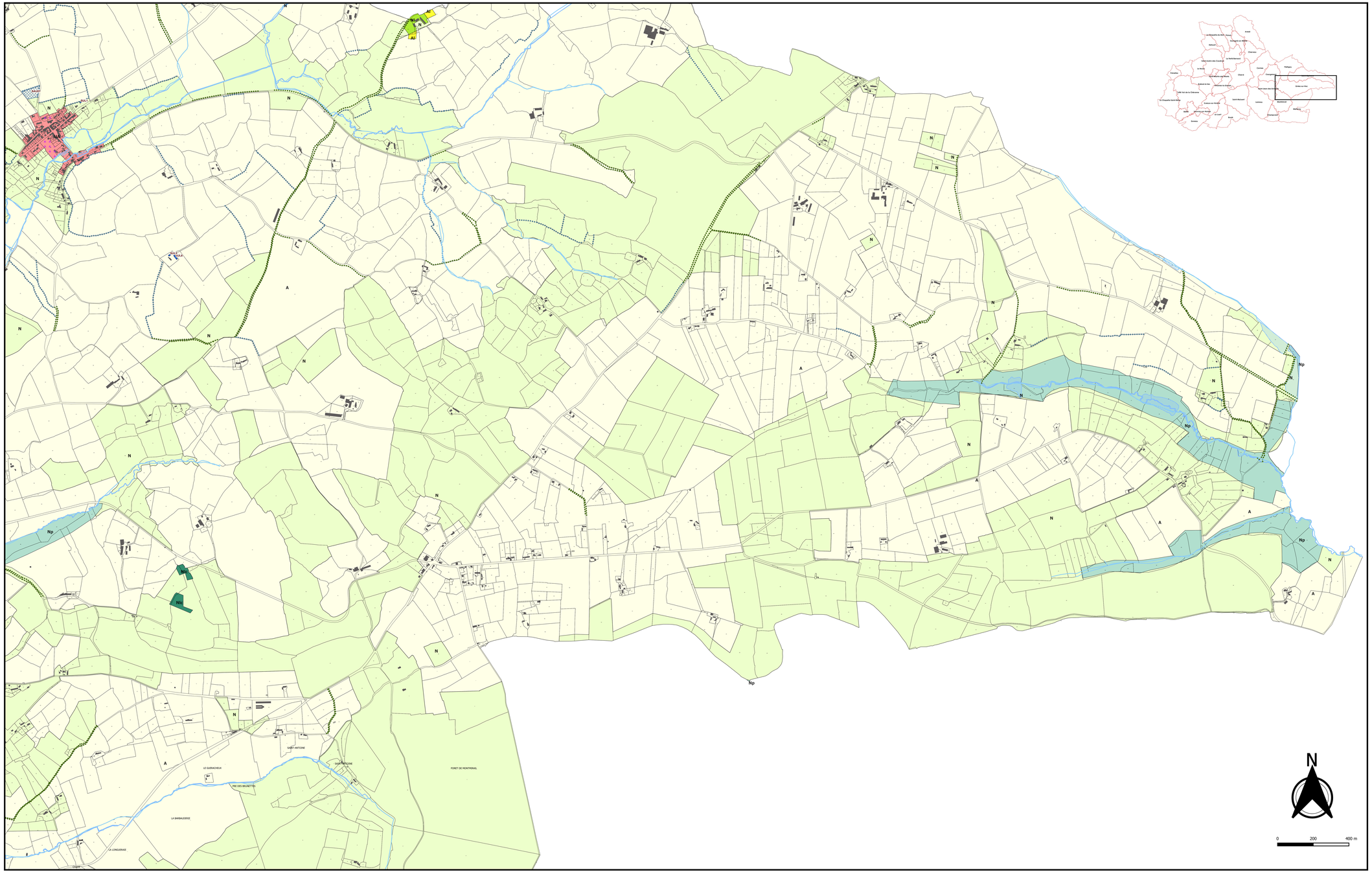
Zone naturelle
N - zone naturelle
Ne - secteur naturel à vocation principale d'activités économiques
Ngv - secteur naturel à vocation principale d'accueil des gens du voyage
Nh - secteur naturel d'habitat diffus
Nl - secteur naturel à vocation de loisirs et tourisme
Nlc - secteur naturel à vocation de loisirs, tourisme et commerce
Np - secteur naturel inconstructible